



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ n° ART/2023-36/V

PORTANT réglementation de la circulation et du stationnement rue de la Gare

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),

VU la demande de Monsieur HAAS Jean-Philippe, représentant l'entreprise SOBECA de IMBSHEIM (67330), en date du 16 mai 2023, dans le cadre de création d'un nouveau branchement SER au n°16 Rue de la Gare,

CONSIDERANT que les travaux de création d'un nouveau branchement SER au n°16 Rue de la Gare, prévus du 23 mai 2023 au 6 juin 2023 nécessitent une réglementation particulière de la circulation et du stationnement,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Circulation alternée par sens de priorité

La circulation sera alternée par sens de priorité à hauteur du n°16 Rue de la Gare du 23 mai 2023 au 6 juin 2023.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : Stationnement interdit

Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier du 23 mai 2023 au 6 juin 2023.

Article 3 : Circulation des piétons

Les piétons devront emprunter le trottoir en face de la zone de travaux.

Article 4 : Signalisation

La signalisation réglementant la circulation et le stationnement sera mise en place et enlevée par l'entreprise en charge des travaux.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, affichée en mairie et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- au SDIS 67
- au SMICTOM - Saverne
- à la Cea - Saverne
- M. HAAS Jean-Philippe, représentant l'entreprise SOBECA de IMBSHEIM (67330)
- au service technique - Dettwiller

Fait à Dettwiller, le 17 mai 2023

Le Maire, Claude ZIMMERMANN

